



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal

Du 4 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire en mairie sous la Présidence de Monsieur Franck CHAPOULIE, Maire de la Commune de MELLAC.

Présents : BIHANNIC Armelle, DARRACQ Gilles, DUPONT Tiphaine, ESCOLAN Séverine, GRANDIN Pascal, HENRIO Philippe, HERVÉ Guénaël, LE BIHAN Loïc, LE CRANN Nolwenn, LE GOFF Patrice, LE ROUX David, LESCOAT Christophe, LOZACHMEUR Gilles, LUCAS Marie-Dominique, MARTIN Thierry, NIGEN Pascale, NIVAIGNE Christophe, PÉRON Christelle, PHILIPPE Christelle, ROZEAU Amélie, WERNER Mathieu.

Absente excusée : PÉRON Marie-Christine.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Madame Marie-Christine Péron a donné procuration à Monsieur Christophe Lescoat.

Monsieur Philippe Henrio a été désigné secrétaire de séance.

1. Introduction : point d'information

Introduction de Monsieur le Maire : « Depuis le 24 février et l'invasion de l'Ukraine par les forces russes, nous avons basculé dans une autre ère. La possibilité d'une guerre en Europe nous paraissait tellement insensée. Nos gouvernements pensaient que tout pouvait se résoudre par la négociation entre l'Ukraine et la Russie, avec la médiation du bloc occidental. Pourtant les signes avant-coureurs étaient là, des centaines de milliers de soldats russes manœuvraient et nous avons choisi de minimiser les propos alarmistes qui annonçaient une invasion imminente. Régler par une guerre coûteuse un problème d'influence et d'insécurité supposé nous semblait impossible. L'Ukraine est aujourd'hui un pays dévasté avec des millions de personnes réfugiées et des morts dont on n'a pas fini de faire le décompte. Nos démocraties dialoguaient avec un despote, un autocrate qui ne raisonne plus comme nous et pour qui le scénario du pire, le retour de la guerre en Europe, est envisageable. Depuis la chute du mur de Berlin en 1989, nous pensions que les interdépendances que nous avons créées au fil des ans assureraient la stabilité du continent pour longtemps. Nous pensions que nous pourrions cohabiter avec la Russie tout en accueillant au sein de l'Europe tous les pays qui le souhaitaient après des années sous le joug de l'URSS. Vladimir Poutine pense autrement : l'Ukraine, tout berceau de la civilisation russe

qu'elle est, ne semble pas avoir de raison d'exister de manière autonome pour lui. Les interdépendances tissées au XXème siècle nous interrogent voire nous dérangent. Tous les jours, nous achetons de l'énergie à un pays qui finance une armée pour envahir son voisin et nos modes de vie sont dépendants de ces approvisionnements. Pour affronter cette situation, comme pour la lutte contre le COVID-19, le terme résilience est de tous les discours récents. Au-delà de notre souveraineté énergétique, ce conflit fait aussi bouger bien des lignes sur notre défense commune ou notre action économique. La réponse passera par la coopération européenne : des stratégies vont être revues profondément. Cette crise majeure va durer et profondément changer nos vies, en Europe bien sûr mais également dans le monde. Un bel élan de solidarité a immédiatement fleuri dans nos démocraties, spontanément, montrant bien que nous sommes ébranlés par ce conflit inédit pour nos générations bien qu'il y ait d'autres conflits dans d'autres régions du monde. Ce qui m'a touché, c'est de voir des personnes d'un âge certain qui se rappellent les très mauvais souvenirs de l'Occupation.

A ce conflit s'ajoute une nouveauté quasiment passée sous silence, la publication du nouveau rapport du GIEC, très alarmant sur les conséquences du changement climatique. Plus de 3 milliards de personnes vivent sous cette menace. Les événements climatiques extrêmes, effets du changement climatique causés par l'homme, vont se multiplier et impacter les populations, les écosystèmes et les infrastructures. Les conséquences sur l'accès à l'eau et la sécurité alimentaire, la santé, le fonctionnement des économies et la biodiversité sont très graves.

Depuis le début de la guerre en Ukraine, les réserves sur l'action offensive en matière de sobriété énergétique sautent une à une. Ce qui était impossible hier devient aujourd'hui indispensable. Deux semaines après le début de l'invasion de l'Ukraine par Poutine et son armée, tout le monde appelle à réduire la consommation d'énergies fossiles.

Avons-nous les moyens de réduire notre dépendance aux hydrocarbures russes ? Avons-nous les moyens de sortir des énergies fossiles ? La production et planification énergétique n'est plus un gros mot mais une obligation. Y compris sur notre territoire. Cela ne se fera pas sans contrepartie, c'est certain. Voilà des enjeux qui ces derniers jours prennent toutes leurs importances. Ce conflit peut être un vrai accélérateur d'actions fortes. Nos dirigeants semblent plus décidés à agir et moins dans la seule intention, il faut espérer que ce changement soit pérenne. De cette sinistre actualité, un bien international pourrait-il sortir à moyen terme ?

A cela s'ajoute une troisième menace, dont on parle peu encore, c'est la recrudescence des cas de coronavirus en Chine. La Chine qui avait gardé l'épidémie sous contrôle grâce à la fermeture des frontières et l'isolement de régions entières, est de nouveau en alerte sanitaire. Aujourd'hui le confinement des millions d'habitants de la ville de Shenzhen menace les chaînes d'approvisionnement du commerce mondial, avec son corollaire immédiat de montée des prix. Le tableau paraît sombre, il l'est, mais il ne faut pas se décourager. Pour employer un terme militaire de circonstance, l'ennemi c'est la résignation et le fatalisme. Nous sommes spectateurs de cette actualité mais ne sommes pas impuissants et nous nous devons d'agir à notre échelle, ici à Mellac. Cela a commencé avec la solidarité qui s'est exprimée en faveur de l'Ukraine et des personnes qui se sont portées volontaires pour accueillir des réfugiés. Mais nous devons aussi agir pour lutter contre le changement climatique en adoptant de nouvelles pratiques et habitudes. Enfin, même si l'on n'en finit pas avec la pandémie, le lien doit rester notre objectif : le lien social, le lien culturel, le lien associatif, nous devons vivre et revivre.

Une dernière phrase pour rappeler, à l'heure où la guerre et l'autocratie sévissent à l'est de

l'Europe, que les élections présidentielles ont lieu dimanche prochain. La démocratie a ses défauts, certes, mais elle mérite que chacun la défende. »

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 février 2022

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil municipal le compte-rendu de la séance du 23 février 2022. Il n'y a pas d'observation.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu.

Votes : Pour : 23 (procuration : M-C. Péron) - Contre : 0 - Abstention : 0

3. Budget principal : affectation des résultats au budget primitif 2022

M. Werner rappelle que le compte administratif 2021 du budget principal fait apparaître :

Reports

Pour rappel : Excédent reporté de la section d'investissement de l'année 2020 : **122 699,44 €**

Pour rappel : Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année 2020 : **598 458,67€**

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : **135 853,62 €**

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : **325 152,31 €**

Restes à réaliser en section d'investissement

En dépense pour un montant de : **113 800,00 €**

En recette pour un montant de : **0,00 €**

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose la reprise de ces résultats et l'affectation ci-dessous au budget principal 2022 :

Article 1068 - Investissement

Excédent de fonctionnement capitalisé : **126 954,18 €**

Ligne 001

Déficit d'investissement reporté : **13 154,18 €**

Ligne 002

Excédent de fonctionnement reporté : **796 656,80 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition du Maire.

Votes : Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 4 (P. Grandin, C. Lescoat, P. Nigen ; procuration: M-C. Péron)

4. Budget principal : approbation du budget primitif 2022

M. Werner présente les dépenses de fonctionnement dont plusieurs montants restent inchangés par rapport au budget 2021. Une augmentation de 10 000 € est prévue pour l'électricité, le chauffage urbain est en diminution de 2000 € en lien avec le remplacement du chauffage à l'église, augmentation de 2000 € sur le gaz, et augmentation également sur le carburant. Augmentation de 3000 € pour l'alimentation à la cantine scolaire pour faire face à l'inflation sur les matières premières. Les produits de traitement restent stables, les autres fournitures concernent l'achat de produits pharmaceutiques et des achats de fournitures pour les services techniques, d'où la baisse de 2000 € en fournitures de voirie. Effort supplémentaire de 500 € pour les achats de livres à la médiathèque pour alimenter le fond dédié à la jeunesse. Baisse de 10 000 € sur les locations (photocopieuses, machines pour les travaux de voirie), 2000 € de plus pour l'entretien du matériel roulant car le parc vieillit et nécessite de plus en plus de réparations, idem sur la maintenance qui augmente. Les primes d'assurance diminuent suite à une renégociation des contrats. La documentation générale et technique concerne les abonnements, presses et revues, avec 300 € en moins. Pour la formation du personnel communal, il y a un effort fait envers les agents sur la base d'un plan travaillé avec eux. Il est prévu 3000 € pour les annonces et insertions (publicité marchés publics). Fêtes et cérémonies : 5000 € au lieu de 8000 € en 2021 mais nous espérons que la situation va s'améliorer. Prévision de 7500 € pour l'animation locale, y compris à la médiathèque. Catalogues et imprimés : 6000 € prévus pour le bulletin municipal, le nouveau logo et la charte graphique qui l'accompagne. 6000€ pour le transport collectif car nous espérons que les écoliers pourront faire davantage de sorties. 3000€ prévus pour les frais de déplacement du personnel communal. 11 000 € pour les frais de télécommunication puisqu'il y a eu des réajustements après renégociation. Les concours divers comprennent les participations à l'AMF et au CAUE. Les frais de nettoyage subissent également la hausse des besoins à l'école et dans les bâtiments publics.

M. Werner poursuit avec les frais de personnel dont la prévision est en augmentation et s'établit au totale à 1 314 000 €. Il est prévu des crédits supplémentaires pour les agents contractuels en remplacement des titulaires absents. La part du personnel titulaire baisse par rapport à la composition des équipes. L'indemnité inflation est une nouveauté. M. Werner rappelle que la commission Ressources a acté l'ouverture d'un dialogue avec les agents pour revaloriser les indemnités, dans la limite des possibilités de la Commune. Nous espérons que dans le cadre du dialogue social qui se poursuit depuis deux ans, cette mesure fera l'objet d'une large adhésion. Au chapitre 65, la participation au budget CCAS diminue de 10 300 €. Cette contribution permet d'équilibrer le budget du CCAS compte-tenu de la tarification sociale des services périscolaires mise en place sur le budget général. Aujourd'hui 91 enfants sont aidés et 36 d'entre eux ont accès au tarif qui donne droit à une aide de l'Etat pour la Commune. Si ces enfants fréquentent quotidiennement les services périscolaires, c'est une prise en charge d'environ 30 000 € par an pour la Commune, et 25 000 € si la fréquentation n'est que de 80 %. Donc c'est un effort de plus vers l'action sociale. Les crédits versés aux autres établissements publics locaux diminuent en lien avec le coût des services mutualisés de Quimperlé Communauté qui seront désormais prélevés sur l'attribution de compensation. Les subventions aux associations et autres personnes morales sont en hausse de 6000 €. Elles comprennent les subventions de fonctionnement aux associations locales et extérieures, les forfaits scolaires aux écoles Diwan

et la prise en charge de l'engrillagement des cheminées des particuliers pour lutter contre les choucas. Au chapitre 66, les charges financières sont stables. 1411 € ont été prévus au 6817 sur consigne de la DGFIP pour le risque de non recouvrement de recettes. Les dotations aux amortissements sont en augmentation car il y a 11 172 € de plus pour les attributions de compensation en investissement. Le total des dépenses de la section de fonctionnement s'établit à 2 975 972,80 € et prévoit 847 733,59 € de versement à la section d'investissement.

Mme Escolan demande pourquoi les charges pour le personnel non titulaire sont passées de 90 000 € à 115 000 € entre la commission et la présentation en Conseil ?

M. Werner explique que la Commune avait prévu de provisionner 25 000 € dans le cadre d'un recours auprès du tribunal administratif. Or la requête a été retirée donc cette somme a été basculée en charges de personnels.

Mme Nigen s'interroge car les produits de traitement sont toujours en augmentation alors que la Commune adhère à la charte zéro phyto ?

M. Werner répond que la Commune utilise des produits biologiques qui sont un peu plus coûteux.

M. Darracq souligne que cette somme ne correspond pas à l'utilisation de produits biologiques mais à l'apport d'engrais sur les terrains de foot.

M. Werner présente les recettes de fonctionnement dont la prévision est en hausse par rapport au budget primitif 2021. Les atténuations de charges correspondent au remboursement des salaires par l'assurance en cas d'absence du personnel. Ils sont en baisse car le remboursement de la Poste pour l'agence postale est désormais imputé à l'article 70688. Les produits des services et des ventes : un travail de rigueur et de qualité est effectué sur la gestion des concessions au cimetière, dont les recettes sont estimées à 3000 €. Prudence sur Sport Ados qui connaît une légère baisse de fréquentation. La diminution des recettes de cantine et de garderie fait suite à l'instauration de la tarification sociale. Pour le chapitre impôts et taxes : la taxe d'habitation est remplacée par le versement d'une fraction de la taxe foncière départementale. L'attribution de compensation versée par Quimperlé Communauté est impactée par les choix retenus en fin d'année 2021. Les droits de mutation proviennent d'un reversement de la péréquation départementale, le même montant que 2021 est reconduit.

La dotation globale de fonctionnement est en légère augmentation de 5000 €. Le montant a été notifié hier à la Commune mais afin de ne pas perturber le travail effectué, le budget n'a pas été modifié, ce sera une petite augmentation mensuelle des recettes pour la Commune. Ensuite 5000 € de recettes sont prévus dans le cadre du dispositif de l'Etat pour la cantine à 1€. La déclaration au réelle sera effectuée à chaque trimestre. Les exonérations de taxes foncières sont également en hausse suite aux mesures prises par l'Etat en direction des entreprises. Le revenu des immeubles comprend une année pleine de loyers pour la maison médicale et la maison de Ty-Bodel. L'excédent reporté de 2021 est de 796 656,80 € pour un total de recettes de fonctionnement estimé à 2 975 972,80 €.

M. Darracq souhaite réagir aux propos rassurants de M. Werner, car de son côté il n'est pas du tout rassuré par rapport aux dépenses qui augmentent de 5,7% par rapport aux recettes qui n'augmentent que de 2%. Il y a un effet ciseau assez important. Concernant les capacités

d'autofinancement de la Commune, peut-on avoir davantage d'explications ? L'analyse de la CAF brute et de la CAF nette permettrait de dégager des éléments de réponse.

M. Werner répond que le virement à la section d'investissement prévu au budget 2022 est de 847 733 € contre 729 489 € en 2021, soit un delta d'environ 118 000 € vers la section d'investissement. Les dépenses de fonctionnement augmentent c'est certain, principalement au niveau du personnel car il y avait des sous-effectifs et que nous avons réussi à recruter des agents compétents et polyvalents malgré le contexte de l'emploi. Il y a eu de l'absentéisme, puisque la Commune rémunère 33 agents dont 5,5 ETP en CDD et 26 titulaires. Donc il faut s'attendre à une augmentation des dépenses de personnel et dans le contexte dans lequel nous sommes, bien heureux saura dire quels seront les effets de l'inflation. Concernant les recettes de fonctionnement nous avons essayé d'être le plus prudent possible. Au chapitre 014 nous prévoyons 45 000 € au lieu des 80 000 € de 2021 et je ne souhaite pas que cette somme augmente car cela signifierait un absentéisme plus important. Pour les impôts, il y a une hausse de 50 000 € sans augmentation des taux. Nous sommes prudents, nous faisons attention, mais il faut bien que les services aient les moyens de fonctionner, tout en réalisant les investissements qu'il faut, mais c'est de la sérénité prudente.

M. Darracq réaffirme que ces propos ne sont pas rassurants car il s'interroge sur la CAF brute et la CAF nette, mais si M. Werner ne sait pas de quoi il s'agit, il existe des formations proposées par l'ARIC.

M. Werner répond que la CAF brute en 2021 est de 98 € par habitant avec une CAF nette à 60 € par habitant. En 2019, la CAF nette était négative, donc la situation se redresse et s'est améliorée.

M. Darracq souligne que la CAF nette en 2022 est négative de 62 000 €. Les investissements sont financés grâce aux reports des années précédentes qui n'ont pas été dépensés. Il faut être attentif car les dépenses n'augmentent pas dans les mêmes proportions que les recettes et à moyen terme nous n'aurons plus de capacité d'investissement.

M. Werner répond que la CAF correspond aux capacités d'autofinancement, c'est l'épargne pour financer les projets et qu'elle est positive.

M. Darracq réaffirme que la CAF nette s'établit à – 62 000 € en 2022.

M. Werner présente les dépenses d'investissement. Au programme voire, il y a le projet d'améliorer l'éclairage de la Cité d'Irlande et l'éclairage des terrains de foot car les DST au niveau communautaire ont rencontré des prestataires qui peuvent être intéressants. Pour le bâti : l'ABF a émis des réserves sur le préau de l'école maternelle mais il sera fait cet été. Des travaux de rénovation des sols et des menuiseries sont prévus car derrière ce sont les conditions d'instruction à l'école qui sont en jeu. Des infiltrations sont apparues sur les skydome du restaurant scolaire il est donc prévu de les changer. Les menuiseries des foyers communaux vont être remplacées. Les cloches de l'église seront remises en état. Pour le mobilier et matériel, il est prévu d'apporter une attention particulière au matériel avec lesquels les services travaillent (services espaces verts et bâtiments) Le coût du broyeur de végétaux est en rapport avec la taille des branches à traiter. Un des véhicules des services techniques est en bout de souffle, nous avons donc fait le choix d'acquérir un véhicule électrique. Du matériel informatique et de

téléphonie est nécessaire. Par ailleurs il a été décidé l'acquisition du logiciel Parascol, un portail qui donne accès à un service dématérialisé accessible 24h/24 par les familles. Le logiciel métier de la mairie nécessite une migration pour arrêt de la maintenance en fin d'année. Le panneau d'affichage municipal est en panne et nous avons choisi de le remplacer par un panneau numérique. Des garages à vélo sont prévus pour répondre à la demande des adolescents à la salle polyvalente, et nous travaillerons avec le Conseil Municipal des Jeunes sur l'implantation des autres. L'inventaire du matériel à disposition des associations fait état de remplacements nécessaires, et pour couvrir leurs besoins il est prévu d'acheter des stands parapluie car il n'y a que le barnum qui nécessite une intervention des agents. L'achat de mobilier pour le patio de l'école maternelle permettra d'y faire des activités avec les enfants. Les chaises de la salle du conseil ont un problème de conception et il convient de les remplacer pour pouvoir remeubler les autres pièces de la mairie. Du matériel mieux adapté au restaurant scolaire permettra de réduire les opérations répétitives pour les agents. L'achat d'un défibrillateur servira aux activités communales et sportives, et enfin le pare-ballon du terrain de foot détruit par la tempête sera remplacé. Une extension du colombarium est prévue pour 47 160 €, ainsi que des travaux de mise aux normes d'électriques au Moulin-Blanc pour 5000 €. En dépenses d'investissement il faut également prévoir l'attribution de compensation à reverser à Quimperlé Communauté pour 11 172 €. Des opérations sous-mandat de Quimperlé Communauté sont prévues pour la réfection de voirie à Guilligourgant et sous-mandat du Département pour la réalisation du rond-point à Ty-Bonal. Un déficit de 13 154,18 € est reporté en 2022, ce qui fait un total de dépenses d'investissement à 1 374 804,98 €.

M. Werner conclu avec les recettes d'investissement : 238 469 € de subventions sont attendues de l'Etat, du Département et de Quimperlé Communauté. 60 000 € de FCTVA pour les investissements réalisés en 2020. 40 000 € de taxe d'aménagement. Une somme de 126 954,18€ a été affectée en excédents de fonctionnement capitalisés. Il reste 15 000 € à venir du budget réseau de chaleur. Les opérations sous-mandat seront remboursées par Quimperlé Communauté et par le Département. Le virement de la section de fonctionnement et les dotations aux amortissements alimentent les recettes d'investissement qui s'élèvent au total à 1 374 804,98 €.

M. Darracq a regardé attentivement le programme d'investissements qui s'élève tout de même à 1 000 000 €. Le grand absent est l'environnement, alors que le programme de Chemin citoyens prévoyait d'accélérer la mise en chantier de pistes cyclables et de voies douces et de mettre en place un pédibus. Ce dernier a été abordé puis a disparu alors que c'est un projet écologique qui ne coûte rien. Pour l'accompagnement aux écogestes, à part apprendre à fabriquer du savon à la médiathèque, nous n'avons rien vu. Concernant les projets structurants, il n'y en a aucun pour le développement de la Commune. La réfection et la piste cyclable inscrites au budget ne concernent pas une route communale principale, combien de mellacois sont-ils desservis par cette route ? N'y-a-t-il pas d'autres voies prioritaires et plus structurantes ? Et enfin, le skate-park semble avoir également disparu ?

M. Werner répond que le pédibus ne se voit effectivement pas dans le budget puisqu'il ne coûte rien. Concernant les écogestes, c'est au niveau de Quimperlé Communauté. Le skate-park est toujours à l'ordre du jour mais le travail est fait sérieusement pour que le Conseil Municipal des Jeunes puisse faire le meilleur choix. Soit, nous achetons des modules qui ne sont pas forcément bien conçus et qui nécessitent des dépenses d'entretien, soit, nous construisons une

structure en ciment pour du pumtrack. M. Werner s'est mis en relation avec une association qui accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de ce type de projet, et nous pouvons l'espérer pour 2023, c'est le temps qu'il faut pour faire un skate-park. L'année 2020 a été particulière et pour 2021 la Commune est dans la moyenne en termes de réalisation. Nous sommes sur un niveau de restes à réaliser simples où les entreprises subissent des délais. Il y a une obligation de sécurité à Guilligourgant. Effectivement tout le monde ne va pas en vélo sur cet axe, mais ce choix permet de répondre au schéma vélo et de rejoindre le Manoir de Kernault, ce qui dans le cadre des loisirs des jeunes ne semble pas être un mauvais choix.

Monsieur le Maire ajoute que le choix de l'aménagement cyclable a été déterminé par le schéma vélo. Cela permet de démarrer une liaison douce en allant au Manoir de Kernault. A côté de cela, nous avons procédé au bâchage des pentes du terrain de foot avec une entreprise locale qui emploie des travailleurs en situation de handicap. Cela permet de faire gagner du temps aux agents, et de leur éviter une corvée. Monsieur le Maire projette une vidéo de démonstration du broyeur de végétaux qui permettra de ne plus aller en déchetterie où l'envoi de déchets verts va devenir payant pour les collectivités et en plus nous aurons du paillage à disposition. La Commune prévoit l'achat d'un véhicule électrique pour envoyer un signal sur l'arrêt progressif de l'utilisation des véhicules diesels. Enfin, il ne désespère pas que la rénovation de l'éclairage public intervienne d'ici peu.

M. Lozachmeur demande si le véhicule électrique est sans permis ?

Monsieur le Maire répond que c'est effectivement un véhicule sans permis comme on peut en trouver dans de nombreuses entreprises. Pour circuler dans le bourg, cela est suffisant.

M. Darracq trouve qu'il s'agit tout de même d'une malhonnêteté intellectuelle de présenter l'achat d'un broyeur de végétaux comme une action qui peut pallier à la politique environnementale de la Commune. En plus ce n'est pas économique.

M. Lescoat remercie les membres de la commission Ressources, Mathieu Werner, Emmanuelle Arzul et les services, pour l'élaboration de ce budget 2022. Il trouve également que l'analyse de l'épargne nette permet de juger de la santé financière de la Commune. En plus de l'épargne nette, nous aurions pu avoir une information sur l'annuité de notre dette et la capacité de désendettement qui sont des indicateurs intéressants. C'est un peu technique mais pour comprendre les budgets c'est intéressant. C'est aussi pour les jeunes élus qu'ils auraient été bon d'avoir des formations. En 2014, le directeur des finances de Quimperlé Communauté était intervenu un samedi matin auprès des élus, c'était très intéressant.

Monsieur le Maire rappelle que la DGS a également proposé cette formation en 2021.

M. Lescoat s'excuse il ne devait pas être présent, mais c'est quelque chose d'important. Au-delà de cela, il y a l'aspect communication. Il n'y a qu'un seul bulletin municipal, mais la newsletter pourrait faire l'objet d'une information sur le budget : le fonctionnement, les recettes, la fiscalité qui n'augmente pas et l'on peut s'en féliciter même si les impôts vont mécaniquement augmenter, tout cela c'est important de le dire. Concernant le budget d'investissements qui sont des choix politiques, ils sont discutables ou pas, vous mettez le paquet sur un projet de voirie. Nous n'avons pas eu d'information sur ce qui est prévu à la Toque bretonne ? Est-ce que l'entreprise participe ? Sur l'école maternelle, où en sommes-

nous avec l'assurance ? Concernant le matériel, ce sera toujours discutable. Et sur la dette...

M. Werner répond que 460 000 € d'investissements sont prévus en voirie, 433 000 € pour le patrimoine bâti : école, foyer, église... C'est un équilibre que nous découvrons en tant que jeunes élus. Concernant la dette, nous avons un emprunt qui se termine et nous sommes dans la continuité des tableaux présentés en 2020. Ce programme d'investissements est financé sans emprunt, c'est une contrainte que l'on respecte. Nous sommes à la fin d'une période où financièrement nous pouvons espérer qu'il y ait davantage de réalisations comparativement aux deux dernières années. C'est difficile de voir plus loin, nous sommes prudents et nous ne nous emballons pas sur des projets qui ne pourraient pas être garantis financièrement avec l'incertitude que l'on vit.

Monsieur le Maire précise qu'une information sur le budget sera faite dans le bulletin municipal pour expliquer comment sont utilisés les impôts. Pour l'entrée de la zone de la madeleine, les abords sont endommagés par le passage de poids-lourd. L'usine à proximité prendra à sa charge les travaux sur leur domaine privé au niveau du portail.

M. Le Goff ajoute que nous n'avons toujours pas de retour de l'expert de l'assurance et nous sommes dans l'attente de l'estimation pour les dégâts causés aux murs. Nous avons une idée du coût mais attendons le rapport de l'expert.

M. Darracq relève que la Commune finance ses investissements grâce au virement de la section de fonctionnement, mais avec une CAF nette négative en 2022, si tout est dépensé, il n'y aura plus d'argent. Sur des projets importants, l'endettement n'est pas une mauvaise chose car il permet d'étaler la dépense sur 20 ou 30 ans. La dette, il ne faut pas avoir peur de l'utiliser.

M. Lescoat ajoute que lorsque l'on se présente à une élection, on arrive avec un projet réalisable sur le mandat de 6 ans. Deux choses lui viennent à l'esprit. Premièrement le budget participatif qui n'est pas mis en œuvre. L'année dernière vous avez dit que c'était dû à la crise du covid qui a empêché de se réunir, vous allez certainement redire la même chose cette année. Et deuxièmement, vous avez été élu sur un programme qui annonçait une salle festive. Nous avons des partenaires qui peuvent nous épauler sur le financement. Vous sollicitez Quimperlé Communauté pour 4 000 € sur un projet de voirie, le Département via le PACTE 2030 volet 1 à hauteur de 25 000 €. Mais peut-on savoir sur quel projet vous avez positionné la Commune pour le volet 2 ? Car le volet 1 comprenait 237 000 € et Mellac va bénéficier de 25 000 €. Mais sur le volet 2 qui est réservé aux projets de plus grande envergure, peut-on savoir ce que vous avez présenté ?

Monsieur le Maire répond que le volet 1 est réservé aux projets d'intérêts communaux et dont Quimperlé ne fait pas parti. Le Département a réuni les communes du canton et Mellac a présenté le projet de voirie en fonction des critères d'attribution. Pour le volet 2, le Département procède de la même manière en intégrant le Ville de Quimperlé et Quimperlé Communauté. Il n'est pas interdit aux communes de présenter des projets. Le Maire a présenté le projet de réfection de la VC7 qui est en mauvais état et qui est très empruntée. Pour l'instant, rien n'est attribué.

M. Lescoat demande pourquoi ne pas avoir inscrit la salle festive qui est dans votre programme ? Puisque l'on est plus dans les mêmes montants, c'est une enveloppe globale de

3,2 millions d'euros. Si nous attendons, est-ce que nos partenaires seront au rendez-vous dans 3 ou 4 ans ? Vous nous dites que vous avez proposé le projet sur la VC7. Mais quel projet ? Nous n'avons connaissance de rien à part un projet d'élagage. Or toutes les demandes doivent être faites pour le 30 avril à Quimperlé Communauté qui les présentera au Département le 15 mai. Vous souhaitez proposer la VC7, très bien, mais les projets présentés doivent être abouti financièrement. Pourquoi n'avons-nous pas commencé à étudier tout cela ? La salle festive par contre pouvait être présentée puisqu'elle entre dans les critères qui améliorent le bien-vivre. Avec le projet de voirie présenté dans le volet 1, l'autofinancement communal reste à 180 000€. Nous pouvons solliciter nos partenaires pour financer nos projets structurants, c'est le moment. Nous ne pouvons pas tout faire, mais allons au bout des choses. Un Programme Pluriannuel d'Investissements vous permettrait de piloter votre budget pendant 6 ans. Mais là, le tgv va passer et nous allons rester sur le quai de la gare. Que voulez-vous pour le Mellac de 2026 ? Ce sont vos choix politiques.

M. Werner répond que la VC7 rentre dans le cadre des projets structurants, mais avant de mettre le paquet sur un projet il faut s'être assuré que les autres bâtiments ne prennent pas l'eau et que les routes sont en bon état, donc nous y allons progressivement et nous faisons un rattrapage. L'Etat nous soutient sur la rénovation de l'école, ce sont ces projets-là qui sont subventionnés par France Relance. Nous faisons le choix d'accompagner le personnel, de revaloriser les salaires. Nous avons repris nos visites auprès des habitants, nous utilisons une méthode participative dans notre fonctionnement et nous remettons tout cela sur les rails après en avoir été empêchés ces deux dernières années. Ce budget l'illustre même s'il n'est pas parfait et que le travail doit se poursuivre.

Monsieur le Maire ajoute que M. Lescoat mentionne des nouvelles aides qui finalement rentre dans une enveloppe globale de crédits qui n'a pas évolué. Cette façon de fonctionner est discutable. Quimperlé Communauté a des besoins pour financer les projets d'assainissement qui vont impacter le volet 2. Nous présentons un projet parce que nous considérons que cette voirie a un intérêt intercommunal et que l'on ne peut pas s'en occuper seul. Donc les aides qui étaient versées auparavant le sont maintenant dans le Pacte 2030, mais il n'y en a pas plus. Nous nous sommes entendus sur le volet 1 et ils savent pourquoi nous avons présenté la VC7 dans le volet 2.

M. Darracq souligne que le volet 2 finance les voies cyclables et que le schéma vélo intercommunal prévoit une liaison sur une route départementale, nous aurions au moins pu tenter d'inscrire ce projet.

Monsieur le Maire répond que l'aménagement cyclable sur la route départementale est également une priorité inscrite dans le schéma vélo départemental des 10 prochaines années. Nous rencontrons le Département prochainement et allons échanger avec eux sur ce sujet car c'est eux qui en ont la maîtrise. Pour notre part nous réalisons un aménagement sur une voie communale, cela nous paraît important.

Après délibération, le Conseil municipal adopte le budget 2022 du budget principal présenté par Monsieur le Maire.

Votes : Pour : 16 - Contre : 3 (G. Darracq, S. Escolan, G. Lozachmeur) - Abstention : 4 (P. Grandin, C. Lescoat, P. Nigen ; procuration : M-C. Péron)

5. Fixation des taux de fiscalité directe locale pour 2022

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la Commune. Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale. Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire (15,97 % pour notre territoire) qui vient s'ajouter au taux communal de TFB.

Depuis 2021, le Conseil municipal doit donc se prononcer uniquement sur la variation des taux des taxes foncières bâties et non bâties.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer les taux de fiscalité 2022 comme suit :

TAXES MÉNAGES	2021	2022
Taxe d'habitation : gel du taux sans modulation possible	13,68 %	13,68 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	31,06 %	31,06 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	42,53 %	42,53 %

M. Darracq souligne que les valeurs locatives augmentent par la loi de Finances donc les impôts vont augmenter pour les mellecois. L'inflation pèse sur les ménages de tous les côtés, et donc M. Darracq trouve dommage de ne pas avoir de débat autour de cette question. Ce n'est pas tenir compte des problématiques rencontrées par les administrés, on ne fait rien pour eux.

Monsieur le Maire répond qu'il faut équilibrer les budgets et qu'il y a besoin de recettes. Les taux n'ont pas augmenté depuis de nombreuses années mais il faut pouvoir assumer les charges d'une commune qui grandit, pour financer les projets et avoir le personnel à disposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Fixe** le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2022 à 31,06%.
- **Fixe** le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2022 à 42,53 %.

Votes : Pour : 20 - (procuration : M-C. Péron) - Contre : 0 - Abstention : 3 (G. Darracq, S. Escolan, G. Lozachmeur)

6. Attribution d'une subvention de fonctionnement au CCAS au titre de l'exercice 2022

Monsieur le Maire rappelle que le CCAS est chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité principalement. Suites aux arbitrages décidés lors de la préparation du budget primitif 2022 de la Commune, il est proposé au Conseil municipal de fixer le montant de la subvention allouée pour l'exercice 2022 au Centre Communal d'Action Sociale à 20 000 €. La proposition est en baisse par rapport à 2021 puisqu'une tarification sociale des services périscolaires a été mise en place sur le budget principal et que le legs reçu par le CCAS il y a quelques années n'a pas été totalement utilisé. Monsieur le Maire salut Marie-Christine Peron car elle fait du très bon travail dans l'action sociale, et le budget pour l'animation et le maintien du lien social est en augmentation. Une attention particulière au budget du CCAS a été portée aux secours d'urgence au vu du contexte incertain.

Mme Escolan souhaite également souligner l'investissement de Marie-Christine Péron dans ses nouvelles fonctions de conseillère municipale déléguée à l'action sociale. Mme Péron ne compte pas ses heures, ne ménage pas sa peine, et heureusement qu'elle est là pour animer l'action sociale sur la Commune. Mme Escolan voulait en profiter aussi pour faire un parallèle avec Christelle Philippe qui a pris ses fonctions de conseillère déléguée à la jeunesse en même temps que Mme Péron en novembre dernier. Aujourd'hui on peut s'interroger sur le travail effectué, notamment auprès du Conseil Municipal des Jeunes. Deux conseillères municipales ont reçu délégation au même moment mais force est de constater que Mme Philippe n'est pas forcément au rendez-vous, mais il y a peut-être des explications ?

Mme Philippe répond qu'elle travaille actuellement sur un projet professionnel qui lui a pris du temps mais qu'elle n'est pas désengagée de la jeunesse. Il y a des projets en cours avec le Conseil municipal des Jeunes, il y a eu des réunions qui ont permises de parler du logo de la Commune, des pistes cyclables, d'un local pour se rencontrer. Par ailleurs, le programme de Sport ados pour les vacances de Pâques avec l'animatrice communale est bouclé, un projet de voyage au Parc Astérix est en cours, il va y avoir une conférence débat sur l'identité et le genre. Mme Philippe a été prise ces derniers temps mais elle est toujours là. Les prochaines réunions du CMJ sont déjà programmées.

Mme Escolan comprend donc que l'installation a été lente mais que nous allons être rassurés prochainement ?

Mme Philippe confirme qu'elle a été absente de janvier à maintenant parce qu'elle a un projet professionnel. Mais elle vient de citer pleins de projets intéressants, elle ne peut pas en inventer d'autres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de verser une subvention de fonctionnement au CCAS pour l'exercice 2022 d'un montant de 20 000 €. Cette dépense sera imputée sur le compte 657362.

Votes : Pour : 23 - (procuration : M-C. Péron) - Contre : 0 - Abstention : 0

7. Subventions aux associations au titre de l'exercice 2022

M. Darracq, Mme Dupont, Mme Escolan, M. Hervé et M. Martin quittent la salle avant le commencement des débats car ils sont membres de bureaux d'associations concernées par une demande de subvention.

M. Werner présente aux conseillers municipaux les propositions de subventions aux associations pour l'année 2022. Il s'agit d'aides au fonctionnement ou pour un projet exceptionnel, ou parfois les deux, en faveur du développement du sport, des loisirs ou encore de la citoyenneté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer pour l'année 2022 les subventions suivantes :

Associations Mellacoises		
Nom	Rappel 2021	2022
ADMR	1 900 €	1 200 €
Amicale Laïque - Mellac	3 800 €	3 800 €
Animer et partager en Pays de Quimperlé A2PK	600 €	1 000 €
Cyclo Sport Mellacois - Mellac	350 €	900 €
Association Chapelle La Madeleine - Mellac	2 500 €	1 700 €
Chasse Isole - Mellac	200 €	500 €
Comité de jumelage Mellac - Piltown	800 €	800 €
Comité des Fêtes Zabrenn-Pen Lann-La Pépinière	1 000 €	-
Dojo des 3 Rivières - Mellac	1 700 €	2 000 €
Ecrivain public	-	1 000 €
Jardins Familiaux	800 €	800 €
Les foulées mellacoises	200 €	200 €
Les P'tits Mousses – APE	3 000 €	3 000 €
RevCo	600 €	1 600 €
Stade Mellacois	4 300 €	4 300 €
Tennis Club Mellacois	3 000 €	3 000 €
Vie libre	150 €	150 €
Vinojen Gwech'all	2 000 €	-
Sous-total	26 900 €	25 950 €

Associations extérieures		
Nom	Rappel 2021	2022
AAPPMA	250 €	500 €
ADAPEI du Finistère - Quimper	65 €	65 €
AFM 29 – Gouesnou - Téléthon	50 €	50 €
AFSEP	250 €	250 €

APAJH du Finistère - Scaër	100 €	100 €
APPBEC (protection population, biodiversité, espèces et cultures)	100 €	250 €
APF 29 - Quimper	150 €	150 €
Ar Falz - Éditions Skol Vreizh - Morlaix	80 €	80 €
Association Jonathan Pierre Vivante	50 €	50 €
Association régionale des Laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne	50 €	50 €
Bibliothèque sonore du Finistère	-	50 €
Bretagne Vivante	100 €	100 €
Cent pour un toit	700 €	875 €
Chats sans toi	200 €	200 €
Classe Ulys Ecole Thiers	300 €	100 €
Club Gymnique Bannalecois	220 €	400 €
Crèche les Capucines	200 €	
Croix rouge Quimperlé	550 €	550 €
Délégués Départementaux Éducation Nationale	80 €	80 €
Enfance et famille d'adoption 29	50 €	50 €
Enfance et partage	200 €	200 €
Eaux et Rivières de Bretagne	250 €	250 €
FAVEC (fédération des associations des conjoints survivants et parents d'orphelins)	-	50 €
Foyer socioéducatif - Segpa Villemarqué	150 €	-
FNATH	100 €	100 €
France ALZHEIMER	100 €	100 €
Handisport Cornouaille Quimper	80 €	100 €
Prévention routière Finistère	-	50 €
Redadeg	-	350 €
Retritout	-	1 000 €
Rêves de Clown	100 €	100 €
Secours Catholique	250 €	250 €
Secours Populaire Quimperlé	1 000 €	1 000 €
Solidarité Paysans	100 €	100 €
USB	250 €	300 €
Leucémie Espoir 29	-	80 €
Les Restaurants du Cœur	1 000 €	1 000 €
Lycée Kerneuzec - association sportives	315 €	-
Sous-total	7 440 €	8 980 €
TOTAL GENERAL	34 340 €	34 930 €

Votes : Pour : 18 - (procuration : M-C. Péron) - Contre : 0 - Abstention : 0

8. Subvention exceptionnelle en soutien à l'Ukraine

Monsieur le Maire explique que face au drame humain se jouant actuellement aux frontières de l'Union européenne, la Commune de Mellac souhaite exprimer sa solidarité et s'engager au profit du peuple ukrainien. Il rappelle qu'une collecte a été organisée en mairie du 1^{er} au 12 mars dernier et a permis à de nombreux mellacois d'apporter leur soutien à travers des dons. Des produits de première nécessité ont été récoltés (nourritures, vêtements, produits d'hygiène et pharmaceutiques...) et acheminés en direction de l'Ukraine grâce à la mobilisation des partenaires publics et privés. Monsieur le Maire remercie Marie-Christine Péron, Guénaël Hervé, ainsi que tous les bénévoles qui se sont investis dans cette collecte. Il remercie par ailleurs les mellacois qui se sont portés volontaires pour accueillir des réfugiés.

Mme Dupont, en tant que membre du CCAS, souhaite remercier toutes les personnes qui ont participé à la collecte car elle a été très touchée par cette solidarité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une aide d'un montant de 1000 euros à la Croix Rouge Française pour mener à bien ses actions en soutien du peuple ukrainien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une aide de 1000 € à la Croix rouge Française.

Votes : Pour : 23 - (procuration : M-C. Péron) - Contre : 0 - Abstention : 0

9. Attribution de subventions pour l'engrillagement des cheminées dans le cadre de la lutte contre la prolifération du Choucas des tours

Monsieur le Maire explique qu'il y a eu de nombreux échanges en Copil avec la Ligue de Protection des Oiseaux et les agriculteurs, qui ont abouti à la réalisation d'un cahier des charges relatif à l'engrillagement des cheminées pour empêcher la nidification des choucas. La Commune de Mellac s'est portée volontaire pour réaliser un test d'engrillagement des cheminées afin de passer un message préventif à tous les propriétaires de bâtiments concernés. La LPO souhaite également installer des caméras sur les nids pour étudier davantage cette espèce. En 2021, un repérage des maisons hébergeant potentiellement des nids de choucas a été effectué par des ornithologues. A la suite de cela, 45 propriétaires ont été contactés pour leur proposer de participer à l'opération test d'engrillagement. A ce jour, 17 propriétaires ont répondu favorablement. Le coût de l'opération a été chiffré à 152,05 € par cheminée, soit un montant total de subvention de 5 625,85 € pour 37 cheminées.

Mme Lucas a été interpellée par une voisine qui a actuellement un nid de choucas sur sa cheminée mais elle ne fait pas partie de l'expérimentation. Que peut-on conseiller à cette personne qui est très inquiète ? Qu'est-il prévu pour ceux qui n'ont pas été retenus pour l'engrillagement ?

Monsieur le Maire a également été interpellé par cette personne mais ne lui a pas encore répondu. Malheureusement la LPO n'a pas retenu sa propriété et le programme test va s'en tenir

à ce qui a été prévu au départ. Si elle a un nid, elle court effectivement un risque. La LPO a prévu de faire un film de prévention.

Mme Lucas redemande qu'est-ce que les personnes concernées peuvent faire ?

Monsieur le Maire répond qu'il faut qu'elles contactent un couvreur ou un fumiste qui va les libérer du nid et engrillager la cheminée. Attention, l'engrillagement doit respecter le cahier des charges. De même, lorsque des travaux de couverture sont prévus, il faut engrillager au maximum. Certains propriétaires refusent mais cela peut comporter des dangers.

M. Darracq demande quand est-ce que l'engrillagement est prévu, car les choucas ont déjà commencé à nidifier ? Comment faire s'il y a des petits dedans ?

Monsieur le Maire répond qu'il ne sait pas comment ils vont procéder. Oui c'est tard, mais il faut intervenir de toute façon.

M. Darracq précise qu'il n'y a pas le droit d'intervenir si le nid est actif. Et le rapport de la DREAL fait état de 70 000 couples nicheurs en Finistère. Mellac investit 5 000 € dans ce test, imaginons que cela évite la nidification, nous nous sommes occupés du gîte, mais que fait-on du couvert ? Car ce qui encourage la prolifération, c'est le fait d'avoir de l'alimentation à disposition.

Monsieur le Maire répond que pour sa part, vu le temps passé sur ce dossier, il va déjà commencer par l'engrillagement. Un plan est aussi mis en place avec le piégeur communal, et de la prévention est faite sur l'engrillagement. La Commune de Scaër va peut-être faire de même sur son territoire.

M. Darracq redemande ce qui est prévu pour la partie alimentaire ?

Monsieur le Maire répond qu'il va faire ce qu'il peut à son échelle, car c'est malheureusement le sort réservé aux agriculteurs, mais ce n'est plus de notre ressort.

M. Darracq ajoute que la situation est dramatique car les dégâts sont considérables. Mais engrillager toutes les cheminées du Pays de Quimperlé représente 1 000 000 d'euros. C'est 1 000 000 d'euros dans une solution qui n'est pas suffisante puisque les choucas sont une espèce cavernicole qui trouvera d'autres endroits pour nicher. Ces informations, on peut les trouver dans le rapport de 300 pages de l'étude scientifique menée par l'Université de Rennes 1. Il suffit de lire les conclusions qui tiennent sur 2 pages pour comprendre que c'est un coup d'épée dans l'eau.

M. Lescoat rappelle que le problème n'est pas nouveau, mais comme c'est une espèce protégée, les dégâts sont terribles. Une commune seule n'est pas armée pour solutionner ce problème. Il y a eu des réunions, des Copil, avec tous les acteurs autour de la table, mais là 152 € par cheminée, c'est un coût trop important pour les propriétaires. Par ailleurs M. Lescoat n'a pas bien compris les explications en commission. Vous avez dit que les 5 000 € de dépenses seraient financées par la DETR. Mais nous n'avons pas le détail de la DETR, où trouve-t-on cette somme ?

Monsieur le Maire répond que cette expérimentation est le fruit des échanges avec des agriculteurs en détresse. La Préfecture tente de trouver des solutions pour les aider. L'engrillagement est apparu comme une façon d'étudier le comportement des choucas et de

lutter contre la prolifération. La Préfecture recherchait une commune test, nous nous sommes donc entendu pour que Mellac s'engage dans la démarche. Mais comme il n'existe pas de financement prévu pour ce type d'opération, nous allons être aidés davantage sur un autre dossier pour compenser la prise en charge de cette expérimentation. Cela sort du cadre effectivement, mais c'est notre contribution.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser une subvention aux propriétaires dont la liste figure en annexe de la présente délibération. Monsieur le Maire précise que cette subvention couvre la prise en charge à hauteur de 100 % des frais inhérents à l'engrillagement des cheminées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** l'attribution des subventions ci-dessus pour un montant total de 5625,85 €. Cette dépense sera inscrite au compte 6574.
- **Précise** que cette subvention sera versée directement sur le compte de l'entreprise qui réalisera les travaux d'engrillagement sur présentation d'une facture.

Votes : Pour : 19 - (procuration : M-C. Péron) - Contre : 0 - Abstention : 4 (G. Darracq, S. Escolan, G. Lozachmeur, M-D. Lucas)

10. Demandes de financements pour des travaux de voirie et la création d'aménagements cyclables entre Ty-Bodel et le Manoir de Kernault

M. Nivaigne présente le projet de création d'un itinéraire cyclable entre le bourg commercial de Mellac à Ty-Bodel et la Commune de Baye. Cette liaison cyclable inscrite dans le schéma vélo intercommunal passe par le Manoir de Kernault. Les travaux débuteraient par la portion entre Ty-Bodel et le Manoir de Kernault avec une réfection de la voirie, nécessaire avant tout aménagement cyclable. Effectivement, l'audit réalisé par la Commune en 2020 démontre l'état dégradé de la voirie entre les villages de Gohern et Guilligourgant à Mellac. Une réfection de la route sur environ 2 km doit être mise en œuvre avec un reprofilage de la chaussée et la pose d'un nouveau revêtement. Par ailleurs, l'objectif est de réduire la vitesse pour améliorer la sécurité. Pour ce faire, les panneaux d'entrée d'agglomération seront déplacés afin de limiter la vitesse à 50 km/h bien avant d'arriver au bourg de Ty Bodel. Le planning prévisionnel prévoit un démarrage de l'opération en avril/mai 2022. Le montant des travaux s'élève à 209 928 € HT. Le Conseil départemental a fait évoluer sa politique de soutien aux communes et aux intercommunalités, et à partir de janvier 2022, le volet 1 du Pacte Finistère 2030 prévoit une aide aux projets communaux réalisés avant le 31 décembre 2022. Quimperlé Communauté a adopté le 28 mars 2019 son schéma vélo dont l'objet est notamment de déterminer les itinéraires à aménager en priorité. Dans ce cadre, la Communauté accompagne les communes du territoire dans la réalisation d'aménagements d'intérêt communautaire via un fonds de concours fixé à 25% du coût des travaux.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Réfection de voirie	190 305 €	Département - Pacte Finistère 2030	25 000 €
Aménagement cyclable	19 623 €	QC - Fonds de concours aménagements cyclables	4 905 €
		Autofinancement communal	180 023 €
Total HT	209 928 €	Total HT	209 928 €

Mme Escolan demande quelle est la pertinence de cet axe là pour développer les voies douces ? Elle entend le fait que la chaussée est détériorée, qu'il peut y avoir un intérêt pour se rendre à Kernault, que des financements sont possibles, mais qui emprunte cette route là tous les jours ? L'usage de cette route se fait davantage le weekend en loisir, or il y a une forte attente sur des portions qui permettraient de se déplacer sur le Pays de Quimperlé. Pourquoi pas sur la VC7 qui compte aussi de nombreux habitants ?

Monsieur le Maire explique qu'il y a eu de nombreuses réunions pour établir le schéma vélo intercommunal et que c'est cet axe qui a été retenu. Car l'autre itinéraire retenu est sur une départementale, il faut discuter avec le Conseil départemental pour voir où ils en sont. Cet axe permet de circuler jusqu'au manoir. Le projet de la VC7 n'est pas enterré mais pour avoir des financements il faut qu'il soit inscrit au schéma vélo, et que la Ville de Quimperlé réalise aussi sa portion, donc nous sommes en discussion avec eux. Mais ce projet inscrit le démarrage du vélo sur notre Commune.

M. Nivaigne ajoute qu'un comptage des véhicules est prévu sur la VC7 afin d'estimer la nature des travaux à réaliser. Nous nous sommes entretenus avec l'Adjoint aux travaux de voirie de la Ville de Quimperlé. Ces derniers n'avaient pas pour première intention de réaliser ces travaux mais si nous entamons un projet ils suivront sur les 700 mètres qui leur incombent.

Mme Escolan comprend la logique de Quimperlé, mais si la Commune de Mellac impulse un projet et envoie un signal fort à Quimperlé, il faudra qu'ils prennent leur part ou ils seront obligés d'expliquer pourquoi ils ne terminent pas le tronçon.

M. Nivaigne redit qu'il a bien fait passer le message.

M. Lozachmeur demande si la Ville de Quimperlé va prendre en charge une partie des frais inhérents à la location du matériel de comptage comme cela a été suggéré en commission ?

M. Nivaigne attend une réponse à ce sujet sachant qu'il pourrait peut-être y avoir une solution gratuite de comptage. Pour l'instant un devis a été établi avec une société du sud de la France avec un tarif unitaire dégressif en fonction du nombre de points de comptage.

M. Darracq, qui fait partie de la commission Aménagement de Quimperlé Communauté avec Thierry Martin et qui ont assidument suivi les discussions sur le schéma vélo, précise que normalement une subvention est attribuée si le projet relie deux communes entre elles.

Monsieur le Maire répond que c'est Quimperlé Communauté qui en décidera. Le problème sur cet axe qui mène à Baye c'est qu'il y a une portion bloquante sur route départementale. Donc

ce sera vu après mais il ne faut pas se priver de commencer la partie qui mène au Manoir de Kernault.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur le plan de financement et solliciter les aides du Département et de Quimperlé Communauté pour la réalisation de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Adopte** le projet de travaux de réfection de voirie et d'aménagements cyclables entre Ty-Bodel et le Manoir de Kernault,
- **Adopte** le plan de financement indiqué ci-dessus,
- **Précise** que les crédits seront inscrits au budget primitif,
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter le Département au titre du Volet 1 du Pacte Finistère 2030,
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter Quimperlé Communauté au titre du Fonds de concours « Aménagements cyclables ».

Votes : Pour : 20 - (procuration : M-C. Péron) - Contre : 0 - Abstention : 3 (G. Darracq, S. Escolan, G. Lozachmeur)

11. Convention de délégation de gestion pour l'exploitation et l'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales urbaines avec Quimperlé Communauté

M. Nivaigne rappelle que Quimperlé Communauté est compétente pour la gestion des eaux pluviales urbaines depuis le 1^{er} janvier 2020. Au terme d'une concertation entre les communes et la communauté d'agglomération, les modalités financières ont fait l'objet d'un rapport de la CLECT adressé aux communes membres. Ces concertations ont également fait apparaître l'intérêt commun à ce que les communes exercent certaines missions pour le compte de la communauté d'agglomération. Il est donc proposé d'établir avec Quimperlé Communauté une convention de délégation de gestion des eaux pluviales urbaines.

La délégation concerne l'exercice des missions suivantes :

- Surveillance générale des réseaux et des ouvrages ;
- Première intervention et intervention curative sur les réseaux, branchements, ouvrage de prétraitement et ouvrages de stockage (désobstruction, réparations, renouvellement de tampons, ...)
- Entretien des grilles sur cours d'eau situées sur le domaine public ; 52 - Curage et gestion des déchets des bassins de rétention ;
- Entretien des espaces verts.

La Commune de Mellac sera rémunérée annuellement et forfaitairement pour les missions déléguées dans les conditions financières présentées notamment dans le rapport de la CLECT. Il est proposé que la convention soit valable jusqu'au 31 décembre 2026.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver les principes énoncés ci-dessus et de l'autoriser à signer la convention jointe en annexe de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

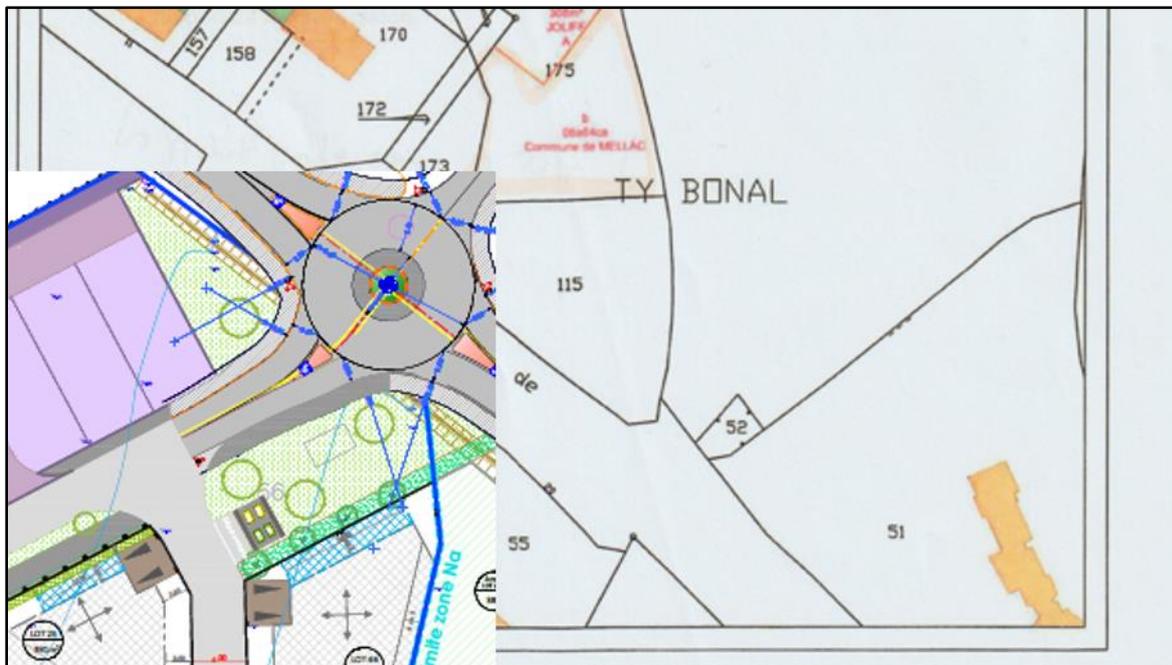
- **Approuve** les principes énoncés ci-dessus,
- **Autorise** le Maire à signer la convention de délégation de gestion des eaux pluviales urbaines avec Quimperlé Communauté.

Votes : Pour : 20 - (procuration : M-C. Péron) - Contre : 0 - Abstention : 3 (G. Darracq, S. Escolan, G. Lozachmeur)

12. Cession de terrain à Ty-Bonal

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal la demande de M. et Mme Joliff domiciliés 17 route de Quimperlé à Mellac, qui souhaitent acquérir une partie de la parcelle AC n°175 appartenant à la Commune et jouxtant leur propriété. Le plan d'arpentage joint au projet de délibération expose les limites de la surface demandée qui s'élève à 308 m². L'évaluation immobilière faite par les services de la Direction Départementale des Finances Publiques de Quimper, le 28 février 2022, établit la valeur vénale de cette partie de la parcelle AC n° 175 à 616 € soit 2 € le m². Considérant la situation de la parcelle, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de répondre positivement à cette proposition d'acquisition.

M. Lozachmeur demande quelle est la pertinence à vendre ce terrain ? Quel avantage la Commune peut-elle en tirer ? M. Lozachmeur distribue le plan ci-dessous à l'assemblée au nom de Mellac plus loin :



M. Lozachmeur ajoute que Mellac plus loin demande à sursoir à ce vote, car ils trouvent plus pertinent d'attendre la réalisation du rond-point prévu à proximité. Une fois cela réalisé, s'il n'y a aucune gêne, nous pourrions acter la vente. Mais il serait dommage de se créer des difficultés

avec le futur rond-point. D'autant qu'il y a un point de vue sur la zone de captage d'eau qui semble intéressant à conserver.

Mme Bihannic souhaite savoir ce que Mellac plus loin craint avec la cession de ce terrain ?

M. Lozachmeur répond qu'il s'agit seulement de sursoir car cet espace pourrait servir au futur projet de voirie et il ne faut pas se bloquer pour l'avenir.

Monsieur le Maire précise que cette demande a été faite il y a longtemps, que cette partie du terrain est loin de la zone du futur rond-point, ce n'est pas constructible et la perspective sur le captage d'eau sera préservée.

Mme Escolan demande sous quelle échéance est prévu le futur giratoire ? Car nous pouvons peut-être juste retarder un peu la décision pour apprécier la situation une fois le rond-point construit ?

Monsieur le Maire répond que la réalisation du rond-point est prévue dans plusieurs mois, nous ne pouvons pas encore sursoir. M. Joliff a fait faire le bornage, et nous avons procédé à l'estimation par le service des domaines pour faire cela dans les règles.

M. Darracq rappelle que la Commune a acheté cette parcelle en 2017 pour accroître le domaine communal et avoir une fenêtre sur l'espace de Feunteun Don. Pourquoi 5 ans après vous démantelez une partie du territoire ? Nous n'avons rien contre les demandeurs mais le Conseil municipal n'est pas là pour répondre à toutes les demandes. Que va-t-on y gagner ? Il n'y a pas d'urgence nous pouvons attendre 6 mois.

Mme Dupont demande quelle est l'urgence à statuer sur cette demande ?

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas d'urgence mais M. Joliff entretient ce terrain, il va y installer ses poules. Et il y a d'autres dossiers comme celui-là à traiter. Monsieur le Maire propose de procéder au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant que ce terrain n'a aucune utilité pour la collectivité :

- **Décide** de céder 308 m² de la parcelle AC n°175 à M. et Mme Joliff Stéphane domiciliés 17 route de Quimperlé à Mellac,
- **Fixe** le prix de vente de cette parcelle à 2 € le m² soient **616 €** - Six cent seize euros,
- **Stipule** que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur,
- **Autorise** le Maire ou l'un des adjoints à signer l'acte et tous les documents se rapportant à cette cession.

Votes : Pour : 14 - (procuration : M-C. Péron) - Contre : 3 (G. Darracq, S. Escolan, G. Lozachmeur) - Abstention : 6 (T. Dupont, G. Hervé, L. Le Bihan, M-D. Lucas A. Rozeau, M. Werner)

13. Fixation de la durée d'amortissement des attributions de compensation en investissement pour le transfert des zones d'activités économiques à Quimperlé Communauté

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 7 décembre 2021, le Conseil municipal a approuvé l'utilisation du dispositif d'attribution de compensation en investissement pour le transfert des zones économiques de Kervidanou 2 et de La Halte à Quimperlé Communauté. Cette dépense est imputée sur la section d'investissement au chapitre 204 (subventions d'équipement versées), article 204151 (subventions d'équipement aux organismes publics – GFP de rattachement) du budget. L'attribution de compensation revêt un caractère de « dépense obligatoire ». L'ACI doit donc être amortie pour prévoir chaque année les crédits suffisants. Monsieur le Maire propose de retenir la durée d'amortissement suivante:

Nature du bien	Durée d'amortissement
ACI - ZA de Kervidanou 2	1 an
ACI - ZA de la Halte	1 an

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la durée d'amortissement telle que présentée ci-dessus.

Votes : Pour : 20 - (procuration : M-C. Péron) - Contre : 0 - Abstention : 3 (G. Darracq, S. Escolan, G. Lozachmeur)

14. Budget principal : taxes et produits irrecouvrables

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'état de produits irrecouvrables présenté par le Trésorier Principal de Quimperlé. Considérant les difficultés à recouvrer ces produits, Monsieur le Maire propose d'effacer les dettes suivantes :

Compte 6541 - créances admises en non-valeur : **823,80 €** dont 691 € émises sur le budget assainissement.

Compte 6542 - créances éteintes : **561,43 €** émises sur le budget assainissement.

Soit un total de **1 385,23 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'annulation des créances indiquées ci-dessus.

Votes : Pour : 23 - (procuration : M-C. Péron) - Contre : 0 - Abstention : 0

1/4 d'heure d'expression des administrés

M. Cabel se réjouit du projet de voie partagée à Guilligourgant, il sait de quoi il parle en matière de vélo, toutefois l'axe prioritaire inscrit au schéma vélo n'est pas celui-là. Il a l'habitude d'emprunter cette voie et il n'y a personne d'autre que lui. Par contre, les utilisateurs de vélo électriques se déplacent vers Quimperlé, vers les écoles, les commerces... donc cela aurait été plus judicieux de réaliser des voies douces vers Quimperlé.

Mme Mariller rappelle qu'en 2012 des allées ont été tracées sur le site de Feunteun Don et qu'elles sont aujourd'hui envahies par la nature. Elles font 30 cm de large au lieu de 2 mètres. Les personnes à mobilité réduite ne peuvent pas accéder à cet espace qui a été cédé à la Commune. Il faut l'entretenir car il est impossible de lire les panneaux et s'approcher des arbres. Elle demande officiellement que ces allées soient réhabilitées. Elle s'interroge sur la personne qui souhaite acquérir le terrain à Ty-Bonal, car il a installé des poules sur un périmètre de captage d'eau. Enfin, quand Mme Mariller est arrivée à Mellac, il y avait des commerces et aujourd'hui il n'y en a plus. La Commune était aussi extrêmement fleurie et aujourd'hui il n'y a plus une seule fleur. Pourriez-vous méditer à cela s'il-vous-plait ?

M. Gueguin demande pourquoi son dossier de cession de terrain ne passe pas en priorité alors qu'il habite au Rouas depuis 30 ans. A Ty-Bonal, la personne le demande depuis seulement deux ans. Il souhaite que la procédure lui soit transmise avec une copie à l'opposition.

Mme Lozachmeur souhaite que le Maire réfléchisse à sa proposition de subvention pour l'acquisition de vélos électriques qu'elle a déjà proposé à la séance précédente du Conseil.

Monsieur le Maire répond qu'il faut effectivement favoriser l'utilisation du vélo mais l'autre voie inscrite au schéma vélo est départementale. Donc nous allons discuter avec le Conseil départemental pour faire avancer ce dossier mais cela dépendra de leur volonté.

Pour Feunteun Don le cheminement piéton a été signalé par les agents communaux, nous cherchons des solutions pour ne pas qu'il se referme mais la nature reprend ses droits, c'est pareil derrière la Fontaine St-Pierre. Les équipes connaissent ce problème, ils ont d'ailleurs collaboré avec Gilles Darracq sur la gestion de l'arboretum. Pour le fleurissement, il s'agit d'un changement d'habitudes. Les services ont fait des propositions avec de nouvelles plantations le fleurissement va bientôt reprendre. Ils essaient d'adapter les pratiques aux nouvelles règles et aux nouveaux enjeux.

Pour votre demande M. Gueguin, nous vous avons écrit pour vous expliquer la procédure.

M. Gueguin répond qu'il n'a rien compris au courrier reçu et pourquoi il doit faire appel à un architecte.

Monsieur le Maire poursuit concernant la subvention pour l'achat de vélos électriques, c'est une proposition qui n'a pas été retenue par le CCAS.

Mme Vernon déplore qu'une association ait reçu 1000 € de subvention alors qu'elle organise ses activités à Quimperlé dans un cadre privé, et pour aider une personne qui vit au Pérou.

15. Questions diverses

Questions de Mellac plus loin :

- Demande de point sur les travaux à l'école maternelle : préau et rénovation de la classe inondée. Où en sommes-nous ?

Monsieur le Maire explique que suite à l'inondation qu'il y a eu à l'école maternelle, les travaux sont conséquents puisque nous avons optés pour une réhabilitation d'ensemble. La classe inondée sera la priorité. Une fuite sur les skydomes vient s'ajouter aux besoins. La pose du sol à l'école maternelle nécessite l'intervention d'une entreprise spécialisée donc nous ne le ferons pas en régie. La maîtrise d'œuvre des travaux a été confiée au cabinet Compere. Une nouvelle esquisse du préau a été déposée et a reçu un avis positif de l'Architecte des Bâtiments de France.

M. Darracq demande si le retard est lié au dépôt du dossier à l'ABF ou un retard dans l'approvisionnement des matériaux ?

Monsieur Le Goff répond que le retard est lié à ces deux raisons.

M. Lozachmeur demande concernant la fuite au niveau des skydomes, s'agit-il de ceux sur le toit de l'école maternelle ?

Monsieur Le Goff répond que c'est une fuite sur le restaurant scolaire.

- Le Conseil municipal a été largement remanié en 2020 avec de nouveaux élus, qu'en est-il de l'état de formation des élus municipaux de Mellac depuis juillet 2020 ?

Mme Le Crann demande si Mellac plus loin peut préciser la question qui a été posée sur la formation des élus ?

M. Darracq rappelle que les formations sont obligatoires pour les nouveaux élus, peut-on avoir un état des lieux des formations suivies par les élus de Mellac ?

Mme Le Crann rappelle que la compétence est dispensée par Quimperlé Communauté, il existe une liste mais elle ne sait pas si elle est communicable. Elle précise qu'il y a eu des inscriptions mais les formations ont dû être annulées. Par exemple Mme Philippe s'était inscrite à une formation jeudi prochain en lien avec sa délégation mais elle a été annulée.

- Le permis d'aménager de la tranche 2 du lotissement de Ty Bonal a été déposé le 22 février 2022. Afin de permettre un échange entre tous les conseillers, une présentation sera-t-elle prévue prochainement avant la signature ?

Monsieur le Maire présente le plan du permis d'aménager de la tranche 2 du lotissement de Ty-Bonal.

M. Darracq ne comprend pas pourquoi Monsieur le Maire décide de faire une présentation en 5 minutes en fin de Conseil municipal. Ce projet nécessite un véritable échange entre élus.

Monsieur le Maire souhaite tout de même donner un aperçu de la première mouture de la phase 2. Il y a actuellement deux maisons dont la construction a débuté sur la tranche 1. Ce projet est donc dans la continuité de la première tranche, avec un axe routier important qu'il va falloir sécuriser. Concernant l'enquête publique sur le PLUI, il y a eu énormément de remarques au

total sur l'ensemble du territoire. Monsieur le Maire attends le retour de l'avis de la commission avant de regrouper les élus pour en parler.

M. Darracq rappelle qu'il ne demandait pas une présentation en Conseil municipal mais demandait quand les élus pourraient discuter de ce projet ? Car le permis a été déposé le 22 février et il y a une confidentialité à respecter jusqu'à la signature. Ce qui était intéressant c'est de pouvoir réfléchir et apporter des commentaires avant la signature du permis.

M. Nivaigne répond qu'il est prévu d'aborder ce point à la prochaine réunion de la commission Aménagement qui se tiendra sous quinzaine.

La séance est levée à Minuit.